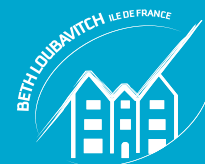


La Sidra

DE LA SEMAINE



TOLEDOT

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Au bout de vingt ans, les prières d'Its'hak et de Rivkah pour avoir un enfant sont exaucées. Devant les difficultés de Rivkah, D.ieu lui annonce : « Deux nations sont en ton giron » et la plus jeune prévaudra.

Essav naît le premier, suivi de Yaakov qui le tient par le talon. Essav devient un « chasseur rusé, un homme des champs » alors que Yaakov est celui qui réside « dans les tentes de l'étude ».

Yaakov préfère Essav et Rivkah est plus proche de Yaakov. Essav, épuisé et affamé après une partie de chasse, vend son droit d'aînesse à Yaakov en échange d'un plat de lentilles rouges.

A Grar, terre des Philistins, Its'hak présente Rivkah comme sa sœur, de peur d'être tué par quelqu'un qui convoiterait sa beauté. Il cultive la terre et creuse une série de puits. Les deux premiers suscitent des affrontements avec les Philistins mais Its'hak finit par jouir tranquillement des eaux du troisième.

Essav épouse deux femmes 'Hitites.

Its'hak vieillit et devient aveugle. Il désire alors bénir Essav, avant de mourir. Profitant de l'absence d'Essav, parti chasser, Rivkah revêt Yaakov des habits de son frère, prépare le plat qu'Essav destinait à Its'hak et envoie Yaakov le lui offrir. Yaakov reçoit alors les bénédictions de son père pour « la rosée du Ciel et le gras de la terre » ainsi que celle de la domination sur son frère. A son retour, Essav découvre la supercherie et Its'hak le bénit alors pour pouvoir survivre par son glaive et prendre la suprématie lorsque son jeune frère faiblira.

Yaakov s'enfuit de 'Haran pour échapper à la colère d'Essav et trouver une épouse dans la famille du frère de sa mère, Lavan. Essav épouse une troisième femme, Ma'halat, la fille d'Ichmaël.

Un plan pour le mariage

Dans la Paracha de la semaine dernière, le Torah relatait le mariage d'Its'hak et de Rivkah, le premier « mariage juif ». Cette semaine est évoquée la naissance de leurs enfants.

Quarante et soixante

La Torah indique qu'Its'hak avait 40 ans lors de son mariage avec Rivkah et 60 ans à la naissance de ses enfants. En revanche, le texte ne fait aucune mention de l'âge de Rivkah. Cette singularité suggère que ce n'est pas l'âge d'Its'hak et de Rivkah qui préoccupe la Torah. Et de fait, les chiffres 40 et 60 ne décrivent pas seulement un âge mais communiquent un profond message sur le mariage et le fait d'avoir des enfants. Quel est-il ?

La Paracha commence par le verset : « Voici les générations d'Its'hak... » Le mot hébreu

Suite en page 2

Edito

Un choix lumineux

Cette période de l'année a toujours des accents bien mélancoliques : l'obscurité paraît toute puissante et les jours n'en finissent pas de raccourcir. L'horizon semble souvent bouché par la grisaille et, quand le soleil paraît, il ne diffuse qu'un froid cruel. Tout cela n'est certes que réalité physique, simple constatation météorologique liée aux rythmes climatiques que l'homme connaît d'aussi loin que porte sa mémoire. Cependant, c'est une idée classique : le monde matériel est aussi – voire d'abord – l'expression d'une réalité spirituelle qui le sous-tend. C'est dire que, lorsque le froid et la nuit dominent, le risque existe de laisser glisser notre cœur et notre esprit sur cette pente facile. Le risque existe de laisser l'engourdissement de l'attente envahir notre âme.

C'est justement dans cette épaisseur de la nuit que la lumière naît et c'est le mois qui commence qui en est le porteur ; il s'appelle Kislev. Ce nom résonne déjà comme un cri de victoire : ne nous rappelle-t-il pas 'Hanouccah, fête des lumières, et le 19 Kislev, Roch Hachana de la 'Hassidout ? Mais surtout, il est cette période où le jour démontre qu'il est, par nature, l'inévitable vainqueur des forces de l'ombre. Plus encore, parce qu'elle surgit de la nuit, la lumière est plus puissante qu'à l'accoutumée. Elle est ainsi à même de briser toutes les limites, de chasser jusqu'à l'obscurité la plus profonde. Chacun est, à présent, comme le témoin d'un prodige. Chacun voit poindre ce surprenant éclat, annonciateur de renouveau. Comme toutes les créatures, l'homme vit dans l'espace et dans le temps. Ces deux éléments définissent tant son existence qu'il ne peut pas ne pas en ressentir l'influence. Mais aussi, parce qu'il est le couronnement de la création, il ne peut pas ne pas choisir d'être l'acteur du changement plutôt que son spectateur ou sa victime. Si l'obscurité et le froid sont grands alentour, si une lumière apparaît, c'est aussi parce que l'homme possède tout cela en lui. Il est cet être qui peut susciter froideur ou enthousiasme, lumière ou obscurité, en lui-même, dans son entourage et, plus largement, dans l'ensemble du monde. En ces matières, pouvoir c'est déjà devoir. C'est ainsi que, jour après jour, nous construisons un monde de lumière jusqu'à ce que la venue du Machia'h nous introduise à la Lumière éternelle.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



HORAIRE D'ENTRÉE & SORTIE DE
CHABBAT TOLEDOT

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 17h 05
Sortie : 18h 12

Bordeaux 17.27
Deauville 17.13
Grenoble 17.01
Lille 16.58

Lyon 17.03
Marseille 17.06
Montpellier 17.12
Nancy 16.50
Nantes 17.25

Nice 16.58
Rouen 17.09
Strasbourg 16.44
Toulouse 17.21

A partir du dimanche 31 octobre 2021 Pose des Téléphones : 6h 33 Heure limite du Chema : 10h 05 Roch 'Hodech Kislev : vendredi 5 nov. 2021

Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine – 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

pour « générations » est *Toledot*. Dans notre texte, il s'épèle avec un *Vav* (le son « o ») alors que dans le livre de Ruth, il s'écrit avec deux *Vav*. Que nous enseigne cette différence ?

Un autre fait nous interpelle dans cette Paracha. En effet, il est dit que Rivkah attendait des jumeaux, *T(e)omim* en hébreu. Or l'écriture de ce mot, ici, omet une lettre : un *aléf*. Le commentateur Rachi nous explique pourquoi ce mot est incomplet : l'un des jumeaux ne serait pas un juste. Mais pourquoi la Torah omet-elle spécifiquement cette lettre ?

Un lieu de compréhension

Lorsque nous bénissons le marié et la mariée, lors de leur mariage, nous leur souhaitons de construire un « édifice (ou foyer) éternel » : *Binyane Adé Ad*.

Lorsque vous décidez de construire une maison, il vous faut un plan. Le plan de chaque foyer juif est la Torah et plus particulièrement les lois de la Torah.

La loi est inébranlable. Par contre, le Talmud est rempli d'opinions et d'arguments divergents. Mais nous savons que, quand bien même ils se contredisent catégoriquement, nous les considérons tous comme valides : « Ceux-ci et ceux-là sont les mots du D.ieu vivant. » (*Erouvin* 13b)

La loi est ferme et stable comme les fondations d'un édifice. Pour recevoir l'ordination rabbinique, celui qui a maîtrisé et enseigné la loi juive doit avoir atteint l'âge de 40 ans (*Rama, Yoreh Deah, 242 :31*). Cet âge est connu comme celui de la *Bina*, la compréhension.

Pour pouvoir épouser Rivkah et construire avec elle une maison juive, Its'hak devait

au préalable atteindre l'âge de 40 ans. Cela implique la compréhension et notamment la compréhension des besoins de son épouse, le fondement d'un mariage juif et d'une maison juive. En outre, le foyer (le mariage) est construit sur la loi de la Torah, éternelle et immuable.

La perpétuité juive

Le chiffre 60 représente la force de l'infini, la fertilité et la continuité. En hébreu, 60 a la valeur numérique de la lettre *Sa-mé'h* dont la graphie représente un cercle, comparable à une alliance (bague) ou à un cercle infini, la Lumière Infinie qui nous entoure dans notre cheminement pour accomplir notre but dans le monde.

Quand Its'hak atteignit l'âge de 60 ans, cela signifiait que D.ieu lui avait donné le pouvoir de perpétuer les générations du Peuple juif. Et c'est la raison pour laquelle le mot *Toledot* ne possède qu'un seul *Vav* (comme nous l'avons souligné plus haut). La lettre *Vav* fait également allusion à la continuité. Mais cette force ne sera celle que d'un seul des jumeaux, Yaakov, le fils juste, et non Essav qui est impie.

Et c'est aussi la raison pour laquelle au mot *T(e)omim* (« jumeaux ») manque un *aleph*, lettre désignant le Maître de l'Univers. Essav ne comprenait pas le Maître de l'Univers. La première loi du *Code des Lois juives* nous enjoint : « J'ai placé D.ieu devant moi, toujours. » Essav malheureusement n'observait pas cette loi.

Its'hak a pavé le chemin pour se marier à 40 ans et avoir des enfants à 60 ans. Nous, les enfants d'Its'hak avons hérité de ses gènes et de ses accomplissements spirituels. C'est pour cela que nous n'avons

pas besoin d'attendre 40 ans pour nous marier ou 60 ans pour avoir des enfants. A l'âge de 18 ans (*Maximes de nos Pères, 5 :22*), nous avons déjà la possibilité d'accomplir ces deux Mitsvot.

De plus, alors que nous nous approchons de l'Ère messianique, nous commençons à ressentir un avant-goût du Monde futur, une ère où « la connaissance de D.ieu remplira le monde entier tout comme les eaux couvrent la mer ». Cet avant-goût nous permet d'acquérir une compréhension spirituelle plus rapide que jamais dans notre histoire. Nous pouvons ainsi devenir rabbins ou guides à un bien plus jeune âge.

La percée finale

Dans le *Livre de Ruth*, le mot *Toledot* est utilisé en relation à la naissance de Perets, l'ancêtre du Machi'ah. Il possède deux *Vav*, car lors de la venue du Machi'ah, Essav sera transformé en juste partisan de Yaakov. Le but de la perpétuation juive sera alors accompli car les deux enfants de notre matriarche Rivkah suivront le plan divin de la Création et serviront leur Maître. Tout au long de ses exils, et jusqu'à aujourd'hui, le Peuple juif a emprunté deux chemins essentiels, correspondant aux deux *Vav*. Nous avons maintenu le chemin de la prière et de l'étude de la Torah, celui de Yaakov et avons suivi la route ultime d'Essav, celle de s'abstenir de l'impiété et de transformer l'obscurité en clarté. Ces deux cheminements attesteront de la perfection spirituelle du Peuple juif. Ils nous conduiront à incarner le sens du mot *Perets* : « brèche » ou « percer ». Puisse D.ieu faire que nous percions les murs de l'exil, maintenant !

Etude du **RAMBAM**

• DIMANCHE 31 OCTOBRE – 25 'HECHVAN

Mitsva négative n° 149: C'est l'interdiction faite au Cohen de consommer les Bikourim (prémices) à l'extérieur de Jérusalem.

Mitsva positive n° 132: Il s'agit du commandement en vertu duquel nous devons, en offrant les prémices, réciter les bienfaits de l'Éternel envers nous.

• LUNDI 1^{er} NOVEMBRE – 26 'HECHVAN

Mitsva positive n° 133: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de prélever de toute pâte la *Halla* et de la donner au prêtre

Mitsva positive n° 143: Il s'agit du commandement nous incombant de donner aux prêtres l'épaulé, les mâchoires et l'estomac de toute bête pure que nous abattons.

Mitsva positive n° 144: Il s'agit du commandement nous incombant de mettre de côté les prémices de la toison et de les donner au prêtre.

• MARDI 2 NOVEMBRE – 27 'HECHVAN

Mitsva positive n° 80: Il s'agit du commandement de racheter le premier-né humain (le premier-né de la femme, même si ce n'est pas celui du mari) et de faire don de ce montant d'argent à un prêtre.

Mitsva positive n° 81: Il s'agit du commandement de racheter le premier-né mâle d'une ânesse par un agneau – s'il ne le rachète pas à sa valeur en argent comptant – et de donner l'agneau au prêtre.

• MERCREDI 3 NOVEMBRE – 28 'HECHVAN

Mitsva positive n° 82: Il s'agit du commandement de briser la nuque du premier-né d'une ânesse si son propriétaire ne veut pas le racheter.

Mitsva positive n° 135: Il s'agit du commandement de cesser de cultiver la terre pendant la septième année.

Mitsva négative n° 220: C'est l'interdiction de faire tout travail du champ durant la septième année.

Mitsva négative n° 221: Tout travail sur les arbres nous est interdit durant la septième année.

Mitsva négative n° 222: Il nous est interdit de récolter, de la même façon que les autres années, ce que la terre produit spontanément la septième année.

• JEUDI 4 NOVEMBRE – 29 'HECHVAN

Mitsva négative n° 223: Il nous est interdit de récolter les fruits des arbres, durant la septième année, de la même façon que les autres années.

Mitsva positive n° 134: Il s'agit du commandement d'abandonner tout ce que la terre produit pendant l'année de la *Chemitah* et de permettre à qui-conque de prendre tous les produits de nos champs.

Mitsva positive n° 141: Il s'agit du commandement d'annuler toutes les dettes lors de l'année chabbatique.

Mitsva négative n° 230: Il nous est interdit d'exiger le remboursement d'une dette à l'expiration d'une année chabbatique.

Mitsva négative n° 231: C'est l'interdiction de refuser un prêt à cause de la proximité de l'année chabbatique et du risque de remise de la dette.

• VENDREDI 5 NOVEMBRE – 1^{er} KISLEV

Mitsva positive n° 140: Il s'agit du commandement de compter les années depuis la période où nous avons conquis la Terre d'Israël et en avons acquis la maîtrise, sept ans par sept ans jusqu'à l'année jubilaire (50^{ème} année).

Mitsva positive n° 136: Il s'agit du commandement de sanctifier la cinquième année, c'est-à-dire de cesser le travail de la terre comme pour l'année sabbatique.

Mitsva positive n° 137: Il s'agit du commandement de sonner du Choffar le 10 Tichri de l'année jubilaire et de proclamer dans tout le pays la libération des esclaves hébreux et la sortie gratuite de tout esclave hébreu ce jour-là, c'est-à-dire le 10 Tichri.

Mitsva négative n° 224: Il est interdit de faire tout travail au champ pendant l'année jubilaire.

Mitsva négative n° 225: C'est l'interdiction de récolter les « produits spontanés » durant l'année jubilaire, de la même manière que les années ordinaires.

Mitsva négative n° 226: C'est l'interdiction de récolter les fruits des arbres durant l'année jubilaire.

• SAMEDI 6 NOVEMBRE – 2 KISLEV

Mitsva positive n° 138: Il s'agit du commandement de restituer à leurs anciens propriétaires, durant l'année du Jubilé, toutes les terres vendues que les acheteurs doivent alors céder sans indemnité.

Mitsva négative n° 227: C'est l'interdiction de vendre nos terres dans le pays de Canaan à titre irrévocable.

Mitsva positive n° 139: Il s'agit du commandement selon lequel le rachat de propriétés vendues se trouvant dans une ville murée ne peut se faire que jusqu'à l'expiration d'une année (après sa vente) et, passé ce délai, elles deviennent propriété permanente de l'acheteur et ne retournent pas au vendeur lors de l'année du Jubilé.

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maimonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif

LA PUISSANCE DU TANYA

Rav Nissan Mangel, rescapé d'Auschwitz, est devenu un 'Hassid de Loubavitch, passionné et passionnant. Ses conférences attirent un public nombreux, avide de connaissances, qui repart toujours renforcé par sa force de conviction et sa confiance en D.ieu qui ne s'est jamais démentie.

A la fin des années 50, alors que je n'étais qu'un étudiant en Yechiva, le Rabbi m'envoya plusieurs fois en mission à la Yechiva de Lakewood : je devais y étudier des livres de 'Hassidout, si possible avec les élèves de cette Yechiva, leurs professeurs et même les directeurs. Une année, pendant Hol Hamoèd Souccot, le Rabbi me demanda encore une fois d'y aller : pour moi, cela signifiait que je ne pourrais pas profiter de l'atmosphère joyeuse du 770 Eastern Parkway et surtout de la présence du Rabbi pendant une journée.

Quelle ne fut pas ma surprise quand Rav Hodakov, son secrétaire personnel m'appela et déclara que le Rabbi voulait que j'emporte non seulement un Loulav et un Étrog mais aussi des *Hochaanot*, ces branches de saule que l'on frappe par terre le jour de Hochaana Rabba pour « adoucir les rigueurs ». J'étais étonné, un peu peiné à vrai dire de devoir y passer plusieurs jours mais évidemment prêt à obéir puisque telle était la volonté du Rabbi.

Pendant tous les jours intermédiaires de Souccot, je n'ai pas perdu une seconde. Non seulement je suivais le programme d'étude de la Yechiva mais, de plus, j'avais

de longues discussions animées avec les jeunes gens de la Yechiva et du Kollel. Toutes les nuits, nous célébrions Sim'hat Beth Hachoeva, en chantant et en dansant, en échangeant des paroles de Torah avec une joie intense. Bien entendu, j'étais épuisé car je n'avais que très peu de temps pour dormir.

Arriva la nuit de Hochaana Rabba, il était peut-être une heure du matin et il ne restait que très peu de gens dans la grande salle de la Yechiva : le directeur, son fils et quelques jeunes gens. Un homme entra alors dans la salle, jeta un regard sur qui s'y trouvait et se dirigea vers moi :

- Etes-vous Loubavitch ?
- Oui !
- Puis-je vous demander un grand service ?
- Oui, bien sûr !
- Venez avec moi !

Je le suivis dans son appartement qui faisait partie d'un ensemble de logements réservés aux étudiants plus âgés. De fait, il me demanda d'étudier avec lui un chapitre de Tanya (il n'avait pas voulu le faire en présence du directeur). Malgré ma fatigue, je me forçai à lire et expliquer, très lentement et très profondément, tout un chapitre de Tanya. Il m'écoutait attentivement et, au bout de ces 45 minutes où j'avais fourni un effort intense pour rester éveillé, il insista :

- Puis-je vous demander un autre service ?
- Bien sûr !
- Pouvez-vous m'enseigner encore un chapitre ?

J'avais du mal à garder les yeux ouverts mais si quelqu'un me demande d'expliquer un chapitre de Tanya – surtout alors que le Rabbi m'avait envoyé explicitement à Lakewood – je ne pouvais pas refuser et nous avons encore passé 30 à 45 minutes sur un chapitre de Tanya, en nous attardant sur chaque mot, chaque virgule... Il me remercia.

- Je vois que vous êtes très fatigué mais puis-je vous demander encore un service ?
- D'accord, allons-y pour un troisième chapitre...

Croyez-moi, ce fut une épreuve inimaginable : je dus lutter contre le sommeil de toutes mes forces pour étudier lentement, correctement, profondément. Puis il me raconta pourquoi il avait voulu étudier le Tanya cette nuit-là (je savais déjà pourquoi il n'avait pas voulu étudier dans la grande salle) :

- J'ai déjà plus de trente ans et je ne suis pas marié. Tous les *Chidou'him* (rencontres

qu'on avait arrangé pour moi en vue du mariage) échouaient l'un après l'autre. Pourtant, je suis un élève-modèle de cette prestigieuse Yechiva mais, inexplicablement, rien ne fonctionnait. Je décidai de sauter le pas et, bien que le directeur de notre Kolel n'ait pas de contact avec le mouvement Loubavitch, je me rendis il y a quelques mois chez le Rabbi pour lui demander sa bénédiction. Il me conseilla :

- Etudiez chaque jour un chapitre de Tanya et vous vous marierez bientôt !

C'est ce que j'ai fait, fidèlement, chaque jour. Et aujourd'hui, Hochaana Rabba, je me suis fiancé ! Et, pour remercier le Rabbi, j'ai décidé d'étudier aujourd'hui non seulement un chapitre mais trois ! Dites-moi, quand retournez-vous à New York, à Brooklyn chez le Rabbi ?

- Cet après-midi (le Rabbi m'avait demandé de rester à Lakewood jusqu'à Hochaana Rabba, je pouvais donc revenir pour Chemini Atséret).

Il s'assit pour écrire longuement au Rabbi et annoncer qu'il venait de se fiancer, une lettre que je pourrais déposer dans son bureau le jour-même. Effectivement, dès que j'arrivais à Brooklyn, je tendis la lettre à Rav Hodakov pour qu'il la transmette encore avant la fête. Le lendemain de Sim'hat Torah, j'eus droit à une *Ye'hidout* (entrevue privée) et, à peine entrai-je dans le bureau que le Rabbi m'accueillit avec un visage rayonnant et un énorme sourire :

- Il n'a pas eu peur de vous annoncer qu'il étudiait le Tanya ?

Rav Nissan Mangel
JEM

Traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES DE MACHIA'H

LA TECHOUVA ET LA DÉLIVRANCE

Maïmonide enseigne : « Israël finira par se repentir et sera immédiatement libéré » (*Michné Torah, Hile'hot Techouva 7:5*).

Maïmonide précise ainsi que la Délivrance arrive grâce au repentir, à la Techouva. Cela n'est pas simplement dû au fait qu'ainsi toutes les fautes sont effacées. C'est le processus même de la Délivrance qui nécessite l'œuvre spirituelle en question car celle-ci est, par essence, l'expression du niveau le plus élevé de l'âme appelé « *Ye'hida* », seul à même d'effacer toute trace d'une faute éventuelle. Or, la venue de la Délivrance est justement une manifestation du niveau Divin équivalent, qui transcende toutes les limites du monde matériel. C'est ce degré-là dont il nous faut, par nos actes, susciter la révélation.

(D'après *Likoutei Si'hot*, vol. IV, p. 1071) H.N.



Pharmacie

Quai du Mont Blanc



Fermée Chabbat et jours de fête

Messody Moyal
Pharmacienne responsable

19, quai du Mont Blanc
1201 Genève - Suisse

Tél : **004 122 731 90 85**
Fax : **004 122 732 47 15**

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QUELQUES LOIS SUR LA TSEDAKA (SUITE)

- Si celui qui est à l'évidence dans le besoin refuse de recourir à la Tsedaka, on peut lui proposer un prêt qu'il remboursera quand cela lui sera possible.

- Les collecteurs de Tsedaka ne doivent pas obliger un homme trop généreux à donner s'ils savent qu'il a tendance à donner plus que ce que sa situation ne lui permet et que cela lui posera des problèmes (il ne pourra pas faire face à ses dépenses personnelles et cela causera des tensions dans son foyer).

- Les pauvres de la famille ont préséance sur ceux de la ville. Ceux-ci ont préséance sur ceux d'une autre ville.

- Si deux pauvres se présentent pour de la nourriture ou des vêtements, on donnera d'abord à la femme plutôt qu'à l'homme car sa honte est plus grande. Si plusieurs pauvres se présentent, on donnera d'abord au Cohen, puis au Lévi puis au Israël. Dans tous les cas, l'érudit a préséance sur l'ignorant.

F.L. (d'après Hil'hot Matnot Aniiim - Rambam)



NOUVEAU !! LEADER CASH GAGNY

Le supermarché Cacher des familles du 93

- Un très large choix de produits cachers et du quotidien
 - Prix attractifs, défaits toute concurrence
 - 30 minutes de stationnement offertes à proximité*
* Ticket gratuit à l'horodateur les 30 premières min. / gratuit entre 12h et 14h
 - Places de stationnement disponibles devant le magasin
 - Service livraison - Equipe chaleureuse et dynamique
- Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat**
71, Avenue Henri Barbusse - 93220 Gagny

LEADER CASH Votre magasin au cœur du 19^e 82 rue Petit - 75019 Paris

600 m²
au service
de la
communauté

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

**Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat**

LEADER CASH LEVALLOIS

Au service de la communauté

81 rue Jules Guesde - 92300 Levallois
01 47 37 52 68

- Livraison gratuite (voir conditions)
- 2 parkings gratuits (< 30 min.) à proximité
- Un large choix de produits et des prix très attractifs
- Grande surface de plus de 600 M²

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

NOUVEAU !!
Fromage et
Charcuterie
à la coupe

Orpi

Orpi Optimum
Rudy HAROSCH

87 rue de Crimée - Paris 19^e

3 Agences à votre service
Marais - Buttes Chaumont - Jourdain/Belleville

Simplifiez-vous la vie,
la gestion complète de vos biens
avec assurance loyers impayés

Estimation offerte
sous 48h

Tél : 01.42.00.02.02

optimum@orpi.com

3 mois d'honoraires de gestion offerts avec le code : SIDRA

SOLUTION
NUMÉRIQUE
SECURITE

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique
- Portail & Porte de garage

NOUVEAU !!!
WhatsApp

GARAGE
DIRECT AUTO
07 62 00 60 99

Franchise offerte
(voir conditions au garage)

Véhicules
de courtoisie

Gain de temps dans vos déplacements
et prise en charge rapide
assurée par envoi de photos

01 57 42 57 42 43 Chemin
des Vignes
01 48 44 00 88 93000 Bobigny

KOBEK

VIANDES D'EXCEPTION • VIANDE MATURÉE • BLACK ANGUS ET WAGYU

TÉL : 01 80 91 71 66

www.kobe-k.com

Sous contrôle du
Rabbinat Loubavitch de France